

LA CANTINE SCOLAIRE D'ISSY

UNE DÉLÉGATION DE MISSION DE SERVICE PUBLIC



La FCPE a participé activement à l'établissement du volet alimentaire du nouveau contrat de délégation de cantine scolaire confié à Avenance pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée 2010. Elle a été force de proposition sur l'introduction, puis la montée en puissance du bio, et sur la démarche citoyenne de développement durable. Avoir su convaincre la mairie de nous suivre dans ce projet est une grande source de satisfaction car il participe assurément à améliorer la qualité de la cantine de nos enfants.

Il reste néanmoins encore du chemin à parcourir pour obtenir que ce service public bénéficie d'un vrai mode de gestion public, comme l'illustre ce contrat.

COMMENTAIRES FCPE



La cantine est une mission de service public. Or la Ville l'a déléguée à une société privée de restauration collective

qui a en charge la restauration, les travaux dans les cantines et l'emploi du personnel des offices, ce qui constitue pour nous une dérive inquiétante. Face au désengagement des services publics, les représentants FCPE se mobilisent au sein de la CCRS* pour une cantine de qualité s'appuyant sur les ressources locales.

Mais le mode de gestion du service public de cantine choisi par la Ville permet-il réellement cette ambition ?

Déléguer la cantine

Le choix politique d'Issy de supprimer les cuisines des établissements scolaires est regrettable à différents titres :



1) Toutes les cantines de la Ville sont en « liaison froide », la mairie ayant supprimé les cuisines dans les établissements scolaires et fait le choix de déléguer la restauration. Les plats réfrigérés livrés par Avenance aux offices (cuisines-micro ondes) sont réchauffés à l'aide de sauces pour éviter qu'ils ne se dessèchent. Les enfants sont ainsi habitués à manger des plats en sauce, ce qui va à l'encontre d'une politique de qualité basée sur le goût et l'équilibre nutritionnel.

2) Après avoir délégué la restauration, la Ville a inclus des travaux (souvent importants) dans le contrat de délégation de la cantine scolaire. Est-ce son rôle ?

3) Avec le nouveau contrat débute la délégation du personnel des offices (cuisines) à laquelle la FCPE s'est fermement opposée.

4) Enfin, le propre d'une entreprise privée est de faire des bénéfices. Or la cantine scolaire est un service public. Les régies municipales pourraient aussi bien faire que ces entreprises privées si la mairie revenait à une politique de service public et s'engageait ainsi dans le développement local.

Prestations déléguées par la Mairie d'Issy à Avenance

1. LA RESTAURATION

La FCPE a travaillé sur ce volet en Commission Consultative de la Restauration Scolaire (CCRS*)

Avenance, société de restauration privée prépare et livre les plats 48H avant leur consommation. Ces plats seront réchauffés dans l'office (cuisine) des établissements scolaires. C'est ce que l'on appelle la « liaison froide ». Avenance a donc en charge :

- La confection des repas dans une cuisine centrale située à Fresnes (94)
- L'acheminement des repas réfrigérés dans les écoles
- Le réchauffement des plats dans les offices (cuisines) des écoles de la Ville
- L'introduction de 20% de bio
- La confection d'un repas sans protéines animales toutes les 8 semaines
- La conception et l'organisation des ateliers de pédagogie nutritionnelle
- La politique de développement durable (gestion des déchets, barquettes...)

2. LES TRAVAUX

Les parties 2. et 3. du contrat n'ont pas fait l'objet d'une collaboration avec les fédérations de parents

- Avenance aura en charge la réfection et l'entretien des cantines au sein des écoles maternelles et primaires de la Ville
- De plus, la société de restauration devra construire une extension de la cantine de Jules Ferry et réaliser d'importants travaux à Doisneau, pour un coût sensible rapporté au prix du repas

3. LE PERSONNEL

La délégation du personnel d'office à Avenance a été décidée par André Santini lors du conseil municipal du 1er juillet 2010

Le personnel des offices (cuisines) sera employé dorénavant par Avenance. Il remplacera le personnel municipal au rythme d'une maternelle par an. Paul Bert est la première école concernée.

COMMENTAIRES FCPE (suite)

Le bio à la cantine



20% de Bio à la rentrée. Mais quid de la montée en puissance annoncée ?

La FCPE a été force de proposition sur l'introduction du bio car les produits alimentaires issus

de l'agriculture biologique (AB) ne contiennent ni pesticides, ni produits chimiques, ni OGM. C'est en cela qu'ils sont meilleurs pour la santé de nos enfants et plus respectueux de notre environnement. Ils représentent donc un atout pour une cantine de qualité.

Après une timide introduction de 5% l'an dernier, la Ville s'était engagée à ce qu'il y ait une montée en puissance du bio pour atteindre 50% dès 2014.

Or cette augmentation progressive ne figure pas dans le nouveau contrat. La FCPE ne manquera pas de soulever cette incohérence entre le discours et la réalité que reflète ce contrat dès le mois de septembre en CCRS*.

Mais se pose aussi la question de la provenance des produits bio fournis par Avenance et «de leur bilan carbone».

Le Grenelle de l'environnement avait encouragé à travers ses recommandations les collectivités à introduire du bio dans les cantines afin de fournir un débouché sûr aux producteurs locaux et nationaux et développer ainsi l'agriculture biologique largement déficitaire en France.

Or la délégation de la restauration scolaire ne permet pas cette politique, les sociétés privées n'ayant aucune obligation ni intérêts (commerciaux s'entend) à s'approvisionner localement. Seule une politique de service public peut soutenir le développement local.



Un repas sans viande



Moins de viande pour plus de bio sans surcoût : notre proposition partiellement retenue

La mairie a décidé de répercuter sur les familles le surcoût entraîné par l'introduction du bio malgré le vote majoritaire de la CCRS* en décembre 2010 contre cette mesure.

Or, lorsque la FCPE avait adressé son projet d'introduction du bio à la mairie, elle avait suggéré que soit servi un repas sans viande par semaine (validée par la nutritionniste d'Avenance) afin de réduire au maximum le surcoût entraîné par l'introduction du bio.

Mais le nouveau contrat ne prévoit qu'un repas sans viande tous les 2 mois, mesure trop timide pour être significative économiquement, pédagogiquement ou d'un point de vue environnemental.

Déléguer les travaux

Des travaux à la charge des familles dont les enfants mangent à la cantine



La mairie estime qu'il appartient aux familles des enfants scolarisés de payer l'entretien, l'extension et autres aménagements des cantines de la Ville.

En effet, la société de restauration Avenance aura contractuellement en charge les travaux et l'entretien des cantines (locaux).

Ces travaux se limitaient jusqu'à présent à l'isolation phonique ou à l'aménagement des offices (cuisines).

Mais le nouveau contrat délègue, par exemple, l'extension de la cantine de Jules Ferry à Avenance. Ces travaux seront donc facturés aux parents ! Or les travaux entrepris sur des bâtiments municipaux ne devraient-ils pas relever du budget municipal, donc de nos impôts locaux ? Nous rouvrirons ce débat en CCRS*.

Déléguer l'emploi du personnel

Le nouveau contrat est un premier pas vers la délégation de personnel des cantines

service public

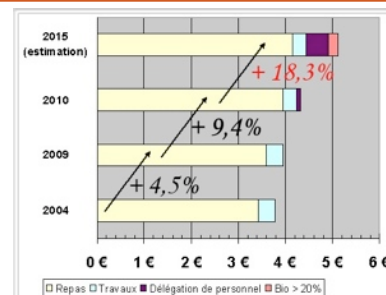
Le personnel d'office ne sera plus employé par la mairie, mais par Avenance. Ce changement dans la politique de recrutement va à l'encontre du besoin de stabilité du personnel pour les enfants à laquelle la Ville s'était attachée jusqu'à présent. Or, rien n'y contraindrait Avenance.

De plus, le personnel municipal d'office remontait régulièrement les dysfonctionnements dans les cantines aux services de la Ville qui pouvaient alors interpellier leur délégataire. Il va de soit que ceci ne sera plus possible avec un personnel employé par le délégataire.

Enfin, cette nouvelle délégation entraînera des suppressions d'emplois contre lesquelles nous ne pouvons que nous élever, d'autant qu'elle va coûter plus cher. En effet, la délégation de personnel est facturée 0,079 € par ticket repas aux parents contre 0,070 € lorsque le personnel est employé par la Ville. Ce choix n'a été justifié ni en CCRS, ni en conseil municipal. Sans doute est-ce le prix du désengagement des pouvoirs publics vers le privé !

Nous ne manquerons pas de revenir sur cette question en CCRS* de septembre.

Le prix de la cantine



Le prix du repas facturé par Avenance à la Ville a augmenté de 9,5%, alors qu'il n'avait augmenté que de 4,5% sur les 6 dernières années du précédent contrat.

Par extrapolation, le prix du repas devrait dépasser à la fin du contrat en août 2016 5,10€ HT, soit une nouvelle hausse de 18%, car il faudra ajouter les 5 autres maternelles pour la délégation de personnel, et le passage au bio à 35% puis 50%. Or, si la Ville maintient sa participation à la restauration scolaire à seulement 20%, la hausse du ticket repas sera conséquente pour les familles.

Nous entendons bien défendre votre pouvoir d'achat et demanderons à conserver des tarifs raisonnables, échelonnés sur les QF calculés bientôt avec la règle du taux d'effort.

Parents, soutenez la FCPE !

Vos représentants aux instances municipales de la cantine scolaire :

CCRS

Sandra Filipovic,
FCPE Marie Marvingt
Isabelle Kergourlay,
FCPE Voltaire
Nicolas Moreau,
FCPE Les Colombiers

Françoise Briand,
FCPE Jules Ferry
Sihem Taupin,
FCPE Le Colombier
Fanny Le Floch-Vergnon,
FCPE Jules Ferry

Commission des menus

Isabelle Kergourlay,
FCPE Voltaire

Les représentants FCPE à la Commission Consultative de la Restauration Scolaire (CCRS)



N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou commentaire sur la cantine scolaire

fcpe.issy@laposte.fr
06 80 20 16 83